



CHAMBRE DE COMMERCE
ET D'INDUSTRIE
D'ANGOULEME

CREATION REPRISE TRANSMISSION FLASH

Numéro 2 - Février 2009

EDITO

En ce début d'année 2009, la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Angoulême a reçu la confiance des services de l'Etat avec la labellisation comme opérateur NACRE * pour accueillir, informer, former, conseiller et accompagner les porteurs de projet sur les différentes phases de leurs entreprises. C'est une reconnaissance pour la CCI qui s'est organisée depuis 2005 en développant un service de proximité dans les antennes, sur les territoires, Mansles, Confolens et Chalais, et maintenant avec au siège à Angoulême un nouvel espace dénommé « Pôle Création Reprise Transmission » et inauguré le 18 février 2009.

Fonction transversale de la CCI, ce processus d'appui « CRT », qui a reçu 800 porteurs de projet en 2008, enregistre une croissance importante des demandes en ce début d'année notamment avec près de 40 nouveaux projets d'auto-entrepreneurs. Ainsi, nous recevons actuellement en moyenne 120 porteurs de projet par mois, ce qui signifie que plus d'un porteur sur deux identifiés sur la Charente passe par la CCI pour être accompagné. Nous jouons donc un rôle majeur avec ces partenaires pour la réussite de l'entreprenariat dans le département et c'est pourquoi elle investit pour assurer l'accueil et l'accompagnement de ces futurs entrepreneurs dans des conditions adaptées à leurs attentes et aux enjeux de développement économique.

Je vous souhaite une bonne lecture de ce flash d'information sur les actions de la CCI en faveur du dynamisme de la création et reprise d'entreprises.

Germain VINUESA
Président de la Commission Création Reprise
Transmission

SITES A VISITER

www.france-initiative.fr
www.auto-entrepreneur.cci.fr
www.d16.ffbatiment.fr

BREVES

CCI et FFB s'engagent pour la transmission d'entreprise

Le 22 janvier 2009, la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Angoulême et la Fédération Française du Bâtiment ont signé une convention de partenariat dans le cadre de la transmission et la reprise d'entreprise. Cette action vise à favoriser les échanges d'informations entre les deux structures afin d'optimiser les dispositifs d'accompagnement des cédants et repreneurs d'entreprise. Notons que le département de la Charente compte 2 500 entreprises du bâtiment, dont 800 à transmettre d'ici 15 ans.



NACRE : CCI d'Angoulême et Charente Initiative labellisées

La Chambre de Commerce et d'Industrie et la Plate forme d'initiative locale Charente Initiative ont obtenu la labellisation et le conventionnement pour le nouveau dispositif d'aide à la création/reprise d'entreprise baptisé « NACRE » (Nouvelle Aide à la Création et Reprise d'Entreprise).

Destiné aux demandeurs d'emploi, ce nouveau dispositif vise à :

- simplifier les démarches du porteur de projet dans son processus de création / reprise et développement d'activité
- promouvoir la création d'entreprise comme vecteur de retour à l'emploi

Parallèlement, il permet de regrouper au sein d'un même parcours :

- > les exonérations partielles de charges sociales
- > les avances remboursables à taux 0

La CCIA, avec la plate forme Charente Initiative, offre ainsi aux porteurs de projet éligibles à NACRE un accompagnement continu personnalisé tout au long des différentes étapes de leurs parcours :

Etape 1 : Aide au montage de projet

Etape 2 : Structuration financière et intermédiation bancaire

Etape 3 : Appui au démarrage et au développement

Contacts : Benoît VILLAT CCI Angoulême au 05 45 20 5 555
Véronique AUXIRE, charenteinitiative@angouleme.cci.fr

Trophée de l'Innovation organisé par le Département

Les PME Charentaises peuvent candidater jusqu'à mars 2009 :

- pour le développement d'une nouvelle technologie, d'un nouveau procédé ;
- la mise sur le marché d'un nouveau produit ou service
- le développement d'un nouveau concept commercial, organisationnel ou marketing

Contact : Xavier WALCZAK au 05 45 20 55 22
industrie@angouleme.cci.fr ou www.cg16.fr

POUR TOUTE INFORMATION CONTENUE
DANS CE BULLETIN CONTACTEZ
LE SERVICE CREATION-REPRISE-TRANSMISSION
27 PLACE BOUILLAUD - 16021 ANGOULEME
TEL. 05 45 20 55 55



Salon des Entrepreneurs : belle réussite

La Chambre de Commerce et d'Industrie d'Angoulême, Charente Développement et la COMAGA ont organisé un stand commun, au Salon des Entrepreneurs, les 4 et 5 février à Paris.

Malgré une conjoncture difficile, le salon a bénéficié d'une réelle influence et notamment pour nos deux conseillers, Benoît Villat et Xavier Walzack qui ont pu ainsi nouer un premier contact avec une cinquantaine de Porteurs de Projets souhaitant développer une activité en Charente dont :

- 46 % concernant des projets de reprises d'entreprise,
- 38% des projets de créations,
- 16 % des projets de partenariats

**Contact : Direction Déléguée à l'appui aux entreprises
05 45 20 55 22**

CORDEE TPE

Un nouveau dispositif de financement « CORDEE TPE » a été mis en place afin d'accompagner les projets d'investissements matériel des TPE, en phase de création, développement ou transmission d'entreprise.

Cette initiative créée par le Conseil Régional Poitou-Charentes en faveur des entreprises est actuellement installée sur le territoire de la COMAGA. Les aides cofinancées par l'Etat, la Région, le Conseil Général de la Charente ainsi que la COMAGA peuvent varier de 1 200 à 15 000 euros.

« CORDEE TPE » concerne :

- les entreprises de services ou de commerce de détail de moins de 10 salariés, réalisant un chiffre d'affaires inférieur à 800 000 euros HT
- les entreprises artisanales de moins de 15 salariés, réalisant un chiffre d'affaires inférieur à 800 000 euros HT

**Contact : Direction Déléguée à l'appui aux entreprises
05 45 20 55 22**

En savoir + : www.cordee-tpe-comaga.fr

LME ⇔ le statut d'AUTO-ENTREPRENEUR

Le statut de l'auto-entrepreneur prévu par la Loi de Modernisation de l'Economie (4 août 2008), est entré en vigueur le 1er janvier 2009.

Ce nouveau régime permet à toute personne (étudiants, chômeurs, salariés, retraités, fonctionnaires...) de créer facilement leur activité indépendante, commerciale ou artisanale, de créer une activité complémentaire, ou de tester une idée « sans engagement ».

Pour en bénéficier, le porteur de projet doit respecter certaines conditions :

- créer en tant que travailleur indépendant
- démarrer une activité commerciale ou artisanale
- réaliser un chiffre d'affaires inférieur à 80 000€ HT pour une activité de vente de marchandises et un chiffre d'affaires inférieur à 32 000€ HT pour des prestations de service.

Contact : Espace entreprendre : 05 45 20 55 55

3e édition du Grand Prix des Jeunes Créateurs du Commerce

Inscription au concours
avant le 31 mars 2009.

www.grandprixjeunescreateurs.com

FRANCHISE EXPO PARIS

Du 13 au 16 mars 2009
à Paris, Paris expo, Porte de
Versailles

www.franchiseparis.com

GENERATION ENTREPRENDRE

Les 9 et 10 avril 2009
à Marseille,
Parc des expositions Chanot

Salon des Entrepreneurs
Nantes Grand-Ouest
Les 18 et 19 Novembre 2009
Cité des Congrès - Nantes

A
V
O
S
A
G
E
N
D
A
S